



PROGRAMME FEJ - CES

Séminaires



tables rondes



formations

et enquêtes



Ebra : le conte de fées vire au cauchemar

La « Raison d'être d'Ebra ». En voilà un joli nom pour une formation mise en place auprès des salariés des journaux du Crédit mutuel, réunis au sein de la « marque » Est-Bourgogne Rhône-Alpes (*Les DNA, L'Est républicain, Le Républicain lorrain, Le Progrès, L'Alsace...*). Devant le caractère fumeux de la chose, la section SNJ-CGT du *Républicain lorrain* réagit avec humour dans sa « gazette » baptisée Sirop d'RL. Elle y évoque dames Ophélie et Audrey, chargées de vanter le « pays merveilleux d'Ebra ». Malheureusement, on y apprend que « le conte a tourné court dans la cité de Dijon quand l'une des formatrices a questionné ses élèves sur les difficultés de leur métier ». « La session Raison d'être aurait viré à la "journée mal-être", avec pour épilogue... l'annulation de la suivante », précise le SNJ-CGT. Coût de ce fiasco ? Inconnu. La direction « n'a plus les chiffres »...

Police : faux journalistes, vrais communicants

La Police nationale appelle cela des postes de « journaliste reporter d'images », alors qu'il s'agit de recruter au sein du Service d'information et de communication de la Police nationale (Sicop) des personnes chargées de « renouveler l'image de la Police nationale en déconstruisant les clichés, faire connaître les missions, attirer de potentiels futurs candidats aux métiers de la police ». Le tout en diffusant notamment des clips sur les réseaux sociaux. Ce genre d'annonces de recrutement dans la police, passées par le ministère de l'Intérieur, se multiplie ces derniers mois. Serait-ce trop demander que de parler de communicants et non de journalistes ? Ce type de pratiques ne peut qu'entretenir une confusion malsaine entre information et publicité, voire propager tant les « clichés » évoqués par l'annonce peuvent en réalité renvoyer à des pratiques policières inacceptables.

Nouvelle République : pas de forfait jours ? Pas de nouvelle grille...

La direction de *La Nouvelle République* a suspendu la refonte de la grille maison des journalistes pour punir les syndicats, qui ne veulent pas du forfait jours. La renégociation de la grille est pourtant une « exigence que la grève de 2022 a réaffirmée avec force », rappelle la section SNJ-CGT. Celle-ci ironise sur le forfait jours comme « outil parfait pour encadrer le travail des journalistes, auxquels il va redonner la pleine maîtrise de leur emploi du temps ». « Nous travaillons dans un quotidien, et l'essentiel du travail des journalistes est dicté par le planning », rappelle le SNJ-CGT, qui voit déjà poindre les arguments du style : « Tu as trop de travail ? Non, tu ne sais pas t'organiser. » Elle rappelle aussi que le forfait jours est un facteur d'explosion du temps de travail car il « autorise, sur la base d'un lissage annuel, de passer de 35 à 44 heures par semaine, voire 48 heures sur de courtes périodes ». Nos camarades de France Télévisions en savent quelque chose (voir *Témoins* n° 89).

Témoins

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication: Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro:

Textes: Pablo Aiquel, Houda Benalla, Ludovic Finez, Clément Pouré, Emmanuel Vire.

Rédaction en chef: Ludovic Finez.

Secrétaire de rédaction: Pablo Aiquel.

Révision: Francis Ambrois.

Direction artistique: Iléa Roc.

Dessin de Une: Babouze.

Photos: DR.

Impression: Alliances (01 41 98 37 97).

Commission paritaire: 0923 S 06290.

N° ISSN: 1281-1343.

Téléphone: 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Courrier électronique: contact@snjcg.fr
www.snjcg.fr
twitter.com/snjcg

En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – contact@snjcg.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins

Nouvelle série, n° 90
août - novembre 2023

Sommaire

DOSSIER

Séminaires, formations, enquêtes, tables rondes..... 4

Telegram SNJ-CGT, un outil d'échanges et d'entraide..... 5

Saisir l'opportunité pour muscler le syndicat..... 6

Droits voisins : l'exigence d'une « part appropriée et équitable pour les journalistes »..... 7

Séminaires : risques psychosociaux, « flex-office » et télétravail chez les journalistes..... 8

Tables rondes : les discours de haine, leurs victimes et leurs complices..... 9

Formation : la négociation collective en théorie et en pratique..... 10

Enquête : quelles conséquences du coronavirus sur les journalistes précaires ?..... 11

Précaires : la section « pigistes » du syndicat s'organise..... 12

VIE SYNDICALE

Colloque : pour vaincre l'extrême droite, « la clé est politique »..... 15

ACTUS MÉDIAS

France Télévisions : « des réformes décidées par une direction hors sol »..... 16

France 24 : trois jours de grève et une motion de défiance..... 17

Bien Public, JSL et Le Progrès : trois rédactions mobilisées pour « un projet éditorial ambitieux »..... 17

JURIDIQUE

NVO : les Prud'hommes comme dernier recours..... 18

Le Canard enchaîné : le ministre du Travail appelé à déjouer son inspectrice..... 19

INTERNATIONAL

FEJ : un comité directeur au siège de la CGT..... 20

Tunisie : le combat d'un journaliste contraint à l'exil..... 21

LIVRE

Prisma : chronique d'une prise de pouvoir..... 22

Franchissements répétés de lignes rouges

Le vote de la « loi immigration » a fait franchir une ligne rouge, celle offrant sur un plateau au Rassemblement national des mesures qu'il promeut depuis longtemps. La préférence nationale, d'abord, puisque certains étrangers seront privés des allocations familiales et de logement. La remise en cause du droit du sol, aussi, la nationalité française n'étant plus accordée automatiquement aux enfants nés en France de parents étrangers. Les étudiants étrangers devront également fournir une caution pour obtenir un titre de séjour et une réforme de l'Aide médicale d'État est d'ores et déjà annoncée.

De rares députés de la formation présidentielle ont eu le courage de voter contre et seul le ministre de la Santé, Aurélien Rousseau, celui de démissionner. Stratégie lunaire : le président de la République semble compter sur le Conseil constitutionnel pour censurer certaines mesures. La CGT a immédiatement appelé « à la mobilisation et à la désobéissance civile contre la loi de la honte ». En 2017, Emmanuel Macron promettait de tout faire « pour qu'il n'y ait plus aucune raison de voter pour les extrêmes ». Il aide désormais l'extrême droite à gravir les dernières marches qui la séparent du pouvoir.

Une "guerre contre le journalisme" menée en Palestine

Il est d'autres réalités pour lesquelles parler de « ligne rouge » paraît bien faible. À l'heure d'écrire ces lignes, la Fédération internationale des journalistes (FIJ) dénombre au moins quatre vingt-cinq journalistes et salariés des médias (soixante dix-huit Palestiniens, quatre Israéliens et trois Libanais) tués depuis l'attaque du Hamas du 7 octobre contre des civils israéliens et les représailles de l'armée israélienne sur la bande de Gaza, noyée sous les bombes. « Il y a aussi en Palestine une guerre contre le journalisme, car Israël ne souhaite pas que le monde puisse avoir connaissance des exactions menées par son armée », a dénoncé, lors d'un meeting organisé le 7 décembre par les syndicats français de journalistes, Nasser Abou Baker, président du Syndicat des journalistes palestiniens (PJS). Ce dernier pointe des attaques délibérées contre des journalistes et des médias.

Un cortège de journalistes a défilé à Paris lors de la manifestation du 17 décembre pour un cessez-le-feu immédiat. « Il est plus qu'urgent, insiste l'appel cosigné à cette occasion par le SNJ-CGT, d'assurer une protection effective pour tous les journalistes dans la bande de Gaza, mais aussi en Cisjordanie et à la frontière avec le Liban, ainsi que leur liberté de circulation. Il en va du droit à l'information au Proche-Orient, mais aussi en France et dans toute l'Europe. » À l'AFP, l'intersyndicale se bat pour évacuer les journalistes palestiniens de l'agence exerçant à Gaza. Plus généralement, la CGT appelle à un cessez-le-feu immédiat et à une paix juste et durable, avec coexistence de deux États souverains et application des résolutions de l'Onu.

Emmanuel Macron jette le discrédit sur "Complément d'enquête"

À côté de cette actualité dramatique, les circonvolutions des « États généraux de l'information » pourraient paraître dérisoires. Si leur ambition est réellement de sauver une information de qualité, libre et pluraliste, ils doivent pour autant déboucher sur des mesures ambitieuses. Peut-on encore y croire quand le président de la République lui-même, sur France 5, ose donner du crédit à de fausses informations colportées par les médias de Bolloré et des figures de l'extrême droite mettant en doute l'honnêteté – prouvée depuis par constat d'huissier – du « Complément d'enquête » consacré à Gérard Depardieu ?

Auditionné sans illusion par les États généraux de l'information, le SNJ-CGT a surtout apporté sa contribution aux États généraux de la presse indépendante organisés en réponse. Cinquante-neuf propositions sont désormais sur la table, dont seize considérées comme prioritaires, parmi lesquelles refondre les règles limitant la concentration des médias, doter les rédactions d'une personnalité juridique leur permettant de s'opposer aux pressions de l'actionnaire, conditionner les aides à la presse ou encore imposer des obligations supplémentaires de transparence aux médias. Établies par une centaine de médias et d'organisations, ces cinquante-neuf propositions ne reflètent pas toutes des positions du SNJ-CGT mais en reprennent un certain nombre. Comme celle du respect du droit du travail dans toutes les rédactions, médias « indépendants » ou non. Comme le SNJ-CGT le proclame souvent, « notre précarité, c'est votre désinformation ».

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT

Séminaires, formations, enquêtes, tables rondes

Le SNJ-CGT s'est saisi d'un programme développé par la Fédération européenne des journalistes (FEJ) et la Confédération syndicale européenne (CSE) pour financer l'organisation d'une longue série d'initiatives qui s'est achevée fin septembre : séminaires, formations, tables rondes, enquêtes... Un large éventail qui a permis de s'intéresser, entre autres, à la précarité des journalistes, aux droits voisins, aux risques psychosociaux, aux négociations salariales... Fort utiles pour documenter les réalités de terrain mais également pour mettre au point des réponses syndicales, *Témoins* résume quelques-unes de ces initiatives.

Dossier réalisé par Pablo Aiquel, Houda Benallal, Ludovic Finez et Clément Pouré



Telegram SNJ-CGT un outil d'échanges et d'entraide

À chaque adhésion, le syndicat envoie une série de liens permettant à la nouvelle ou au nouveau camarade de rejoindre sur le réseau social Telegram la « communauté SNJ-CGT » mise en place début 2023. Un réseau d'échanges et d'entraide qui permet de s'inscrire à des canaux, uniquement pour recevoir de l'information sur le SNJ-CGT et la CGT (communiqués, prises de parole dans les médias, etc.) mais aussi à une « agora » divisée en thématiques auxquelles tous les membres peuvent réagir et contribuer. Récemment, le SNJ-CGT a par exemple mis en place un sous-groupe pour discuter de la contribution du syndicat aux États généraux de l'information ainsi qu'à sa version « alternative » des États généraux de la presse indépendante. Les élus et mandatés SNJ-CGT dans les entreprises disposent également d'un « forum » dédié, qui regroupe lui aussi différents thèmes.

Les syndiqués SNJ-CGT qui auraient manqué l'envoi de ces liens peuvent les redemander (par mail à contact@snjcgf.fr).

Saisir l'opportunité POUR MUSCLER le syndicat

Obtenu par la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Fédération européenne des journalistes (FEJ), le programme « Les syndicats pour une reprise équitable » a permis à quatre-vingts syndicats de monter leur propre projet de formation et de renforcement à la sortie de la pandémie. Pour le SNJ-CGT, le jeu en valait la chandelle.

Quand il a été question de postuler au programme FEJ-CES pour bénéficier, à la sortie de la pandémie, du programme européen « Les syndicats pour une reprise équitable : renforcer le rôle des syndicats pour atténuer l'impact de la crise Covid-19 », nous n'imaginions sans doute pas que cela représenterait, comme efforts mais aussi en termes de résultats. C'était une nouveauté pour tout le monde. Jusqu'ici, les programmes de renforcement sont portés par la FEJ, qui organisait les activités avec la participation de cinq ou six syndicats membres, chaque participant devant organiser un atelier européen sur une période de deux ans. Cette fois, il s'agissait de faire en sorte que chaque candidat retenu soit le porteur de son propre programme et organise lui-même une multiplicité d'activités. Nous avons postulé, tout en considérant qu'il était possible qu'aucune des initiatives proposées dans notre dossier ne soit retenue. Au total, des organisations d'une quinzaine de pays différents ont candidaté et l'enveloppe était suffisante pour que tous les projets soient retenus. Ainsi, nous avons obtenu près de 60 000 € – le maximum possible – pour réaliser l'ensemble des activités que nous avions planifiées, sur un an, avec une option d'une année supplémentaire. Seuls le DJV allemand et le SNJ-CGT ont proposé un programme de cette dimension.

Pas de forfait, un pourcentage

En juin 2022, les quatre syndicats de journalistes représentatifs (SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO) revendiquaient des négociations de branche dans les différentes formes de presse sur la répartition des droits voisins, alors que l'Alliance de la presse d'information générale (Apig) venait de fermer cette porte pour la presse quotidienne nationale, régionale et départementale. Les syndicats ajoutaient que la « part appropriée et équitable » devant, selon la loi, revenir aux journalistes ne pouvait se concevoir que dans le cadre d'un pourcentage et non d'un forfait fixe, notamment pour tenir compte du fait « que les montants [des droits voisins versés aux éditeurs] ne sont pas fixes mais évolutifs ».

L'expérience acquise

De la même manière que « le trajet fait partie du voyage », l'organisation et la mise en œuvre de toutes ces activités fait partie de l'expérience et des acquis inestimables pour le syndicat. Bien sûr, sur chacune des thématiques, il y a des acquis concrets pour tous les participants. Mais, par ailleurs, le montage du dossier, le suivi financier détaillé et analytique, les expériences en termes de tables rondes, podcasts, ateliers et formations nous ont permis de muscler le syndicat, et c'était sans doute l'opportunité à saisir. Nous avons également pu partager des temps de réflexion et d'échanges avec les autres porteurs de projets, notamment lors de sessions en visioconférence et d'un atelier bilan en février 2023 à Istanbul. Nous avons ainsi pu nous inspirer des idées des Croates et des Portugais afin de transformer certains de nos ateliers en podcasts, et nous n'avons pas été les seuls. La rencontre finale à Bruxelles en novembre dernier a rassemblé les organisations de journalistes ayant participé au projet ainsi que les organisations syndicales interprofessionnelles, directement sélectionnées par la CES.

Les outils numériques sont indispensables

« Grâce à ce projet, nous avons fourni près de trois millions d'euros pour soutenir les travailleurs et les syndicats à travers l'Europe qui ont été touchés par la pandémie. Aujourd'hui, nous sommes témoins de quelques-uns de ces résultats positifs », a déclaré la secrétaire confédérale de la CES, Tea Jarc. Il est fort probable qu'il n'y aura pas d'autres programmes de cette envergure, permettant aux membres de la FEJ de financer leur propre projet national avec des fonds européens transitant via la CES. Nous devons retenir de cette expérience que le renforcement de nos capacités passe par un travail collectif et en réseau. Il est désormais convenu que les outils numériques sont un atout pour mobiliser et organiser les travailleurs, et qu'il est indispensable de construire des stratégies digitales pour mieux partager les compétences et expériences de nos dirigeants et militants. ■

Pablo Aiquele

Droits voisins L'EXIGENCE D'UNE “part appropriée et équitable” POUR LES JOURNALISTES

En novembre 2022, le SNJ-CGT organisait un séminaire d'une journée sur les droits d'auteur et les droits voisins. *Témoins* fait le point sur l'actualité des droits voisins dans les entreprises et dans les branches.

Chez 20 Minutes, le SNJ-CGT et la CFDT demandaient un reversement aux journalistes de 30 % du total des droits voisins collectés auprès de Facebook et Google. Le constat d'échec, au bout de deux réunions de négociations, a amené les deux syndicats à saisir le collège des droits voisins de la Commission des droits d'auteur et des droits voisins (CDADV). Dans la saisine, il est demandé à la CDADV de se prononcer sur l'articulation entre droits voisins et accords commerciaux passés par le journal avec les plates-formes. Les droits voisins sont définis par la loi comme la rémunération des éditeurs de presse « pour la reprise de leurs publications par les services de communication au public en ligne ». Les accords commerciaux concernent par exemple la mise en avant des contenus d'un éditeur de presse sur des plates-formes dédiées, comme Google Actu ou Google News Showcase. Une séparation artificielle, que le SNJ-CGT et la CFDT de 20 Minutes demandent d'éliminer, en intégrant les accords commerciaux dans les droits voisins. L'enjeu est important car la somme à redistribuer pourrait ainsi être multipliée par deux. « Nous avons tenu une plénière [à la CDADV] sur le sujet, avec un report de décision en attendant de nouvelles informations sur ces accords commerciaux », confie Patricio Arana, un des référents du SNJ-CGT sur les questions de droits d'auteur et de droits voisins.

Ebra : recours devant le tribunal administratif

Pour les titres du Crédit mutuel, regroupés dans la « marque » Est Bourgogne Rhône Alpes (DNA, L'Alsace, L'Est républicain, Le Républicain lorrain, Le Progrès...), la saisine de la CDADV est plus ancienne. Les négociations internes avaient abouti à un accord signé par la CFDT et la Filpac-CGT portant sur un forfait annuel de 250 € par journaliste. Saisie par le SNJ et la CFDT (qui avait pourtant signé en interne), la CDADV a validé le principe d'un pourcentage pour le reversement aux journalistes des droits voisins collectés. Mais le taux fixé est faible : 18 %. Dès le lendemain, la décision était dévoilée dans la presse, alors qu'elle doit rester confidentielle un mois pour préserver les éventuels recours. Le SNJ a saisi le tribunal administratif sur ce point, dont on ne connaît pas encore la décision. On peut également citer l'accord signé à l'AFP. « Un ovni », commente

Patricio Arana, par ailleurs journaliste et élu du personnel à l'Agence. Cet accord de redistribution bénéficie en effet, au même niveau, aux mille six cents journalistes travaillant dans le monde pour l'AFP, y compris ceux dépendant d'un « contrat local » à l'étranger. Fixée pour le moment à 275 €, la somme annuelle versée à chaque journaliste augmentera automatiquement par paliers si l'AFP signe des accords avec de nouvelles plates-formes. Une solution intermédiaire, en quelque sorte, entre le forfait fixe et le pourcentage.

Échecs en presse hebdomadaire régionale et en presse magazine

Du côté des branches, une négociation avait été lancée en juillet 2022 en presse hebdomadaire régionale (PHR). La partie patronale n'a pas voulu déborder du forfait fixe, avec une proposition péniblement portée quelques mois plus tard à 120 € annuels, sans aucune donnée chiffrée sur les accords signés entre titres et plates-formes. Les organisations syndicales ont refusé de signer. En presse magazine, les employeurs avaient fini par accepter le principe du pourcentage, mais en ne décollant pas des 10 %, assortis d'un plafond de 275 € par an. Vous avez dit « part appropriée et équitable » ?

L. F.



Séminaires

RISQUES PSYCHOSOCIAUX “flex-office” et *télétravail* CHEZ LES JOURNALISTES

En plus du séminaire sur les droits voisins (voir p. 7), le SNJ-CGT a en a organisé deux autres, sur le « flex-office » et le télétravail (le 14 mars 2023) et sur les risques psychosociaux (le 20 juin). Résumé.

Le télétravail est devenu une pratique quasi quotidienne chez de nombreux cadres, parmi lesquels les journalistes. Si cette nouvelle façon d'organiser le travail est porteuse de « nouvelles libertés », rappelait à l'occasion du séminaire du SNJ-CGT Agathe Ranc, journaliste à *L'Obs* et coautrice d'un dossier sur le sujet, elle pose également des « défis organisationnels importants : comment on manage une équipe à distance, comment on fait un boulot collectif quand on est tous éclatés à droite, à gauche... Cela pose aussi la question du dialogue social. » Le problème est que le télétravail se met souvent en place sans règles, « en mode dégradé », commente Nayla Glaize, présidente du syndicat européen de cadres Eurocadres et dirigeante de l'Ugic-CGT. Or, il peut entraîner « des risques psychosociaux [RPS], d'isolement, d'intensification de la charge de travail... » Celle-ci conseille aux représentants des salariés, avant toute négociation sur le télétravail, « de consulter les salariés » et précise que l'Ugic-CGT propose un « accord type, qui demande à être adapté à l'entreprise, à son activité et aux souhaits des salariés ». Identification des risques, plan de prévention et commission de suivi sont indispensables, souligne-t-elle.

Dans le groupe Moniteur, à la faveur d'un deuxième déménagement qui ferait passer le nombre de bureaux de 1 700 à 790, la direction veut imposer le « flex-office », sans s'attarder sur la faisabilité de la chose. Mot d'ordre de la direction résumé par Isabelle Raynaud, élue SNJ-CGT au CSE : « On veut y arriver, donc on va y arriver. »

RPS sur le terrain mais au bureau aussi

Le séminaire du 20 juin a, lui, mis en évidence que les journalistes, comme beaucoup d'autres salariés, sont soumis aux facteurs de risques psychosociaux (RPS). Il y en a beaucoup d'autres, mais le Dr Olivia Hicks, médecin du travail à l'AFP, prend notamment l'exemple de la « charge émotionnelle et psychique ». Celle-ci est certes supportée par les reporters se rendant sur les terrains de conflits, mais également par des journalistes « qui restent au bureau », amenés à « traiter toutes les photos de guerre, tremblements de terre, catastrophes naturelles, faits divers... ». Le sociologue des médias Jean-Marie Charon, qui reconnaît avoir mesuré l'ampleur du phénomène il y a quelques années



seulement, pointe un « déni de l'encadrement » dans certaines rédactions. Concrètement, Tanguy Bocconi, journaliste à France Bleu Roussillon (Perpignan), raconte les journées à rallonge pendant lesquelles il faut enquêter deux sujets « radio » et alimenter le site Web. Une pression qui s'exerce particulièrement sur les CDD au « planning », qui tournent d'une rédaction à l'autre dans toute la France pour espérer une embauche au bout de plusieurs années. Un rythme similaire est imposé aux journalistes de *L'Équipe*, au point que certains jeunes en CDD « se posent la question de savoir s'ils vont accepter un CDI », confie Stéphane Antoine, délégué syndical SNJ-CGT. Emmanuel Réau, journaliste et réalisateur, cofondateur du collectif Les Blessés de l'info, a témoigné d'un autre « déni », celui des journalistes eux-mêmes. Après avoir parcouru l'Irak, le Sud Soudan, le Darfour ou le Mali, il a vécu le « tournage de trop », en République démocratique du Congo, « qui a déclenché un stress post-traumatique violent ». Un traumatisme qui peut mettre des années à être identifié et détruire une vie sociale et professionnelle. ■

* Pour un compte-rendu plus détaillé de ces deux séminaires, lire le dossier de Témoins n° 89.

Tables rondes

LES DISCOURS DE HAINE leurs victimes ET LEURS COMPLICES

Lors d'une soirée à Paris en mai 2022, le SNJ-CGT s'est penché sur les violences subies par les journalistes qui enquêtent sur l'extrême droite et sur les médias qui se font les relais des idées d'exclusion.

Les discours de haine dont les journalistes sont victimes ; les discours de haine que véhiculent certains médias. Voilà résumé l'objet des deux tables rondes qu'avait organisées le SNJ-CGT. La première a été l'occasion d'entendre des témoignages inquiétants de journalistes qui ont fait les frais de leurs enquêtes ou simplement de leur décryptage de la parole d'extrême droite.

Invité sur le plateau de BFMTV après la publication d'un article sur une vidéo où « des collaborateurs de Zemmour tirent sur des cibles [figurant] un musulman, un juif... », Mathieu Molard, de StreetPress, a découvert dans le taxi qui le ramenait chez lui des milliers de messages sur les réseaux sociaux. Parmi eux, plusieurs centaines de menaces de mort. Suivront des vidéos de décapitation envoyées sur son téléphone et des menaces contre sa fille. Lucie Delaporte, elle, avait enquêté sur les « youtubeurs de la fachosphère » et donné une interview à Arrêt sur images, ce qui lui avait valu des attaques sur le web, culminant avec une vidéo la menaçant de viol et la promesse de recevoir « une balle dans la tête ».

Situation tendue à Hénin-Beaumont

À la rédaction locale de *La Voix du Nord* d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais), ce sont les relations avec le maire et la municipalité Front national (devenu Rassemblement national) qui sont difficiles à gérer. Particulièrement quand, fin 2015, le quotidien régional titre : « Pourquoi une victoire du FN nous inquiète ». Les journalistes de l'agence ont eu droit à tout : insultes par mails et SMS, publication de leurs noms, de leur adresse et du prénom de leurs enfants sur le blog de Steeve Briois, le maire, interdiction de suivre les manifestations municipales, droits de réponse par dizaines, prises à partie pendant les conseils municipaux...

Une information politique devenue « blablatage en continu »

Quant aux discours de haine véhiculés par certains médias, ils ont notamment été décryptés par Valentine Oberti, journaliste à Mediapart et réalisatrice du documentaire *Mediacrash*. La diffusion, préalablement au débat, d'une séquence du documentaire a

permis de mesurer la façon dont une chaîne comme C8, propriété de Vincent Bolloré, peut devenir une arme de guerre et d'incitation à la haine, notamment en servant de support à la campagne électorale du candidat Éric Zemmour.

De son côté, Pauline Perrenot, journaliste à Acrimed, note un appauvrissement de l'information politique sur de nombreux médias : « Dans un très grand nombre d'émissions – mais la presse n'est pas épargnée –, il s'agit de blablatage en continu. » « C'est un problème quand ce commentaire permanent n'est pas compensé par un travail de fond sur le programme, en l'occurrence pour C8, celui [du FN puis du RN] », insiste-t-elle, listant quelques travers, « peopolisation pernicieuse, mélange de genres, dépolitisation du politique... »

L'épisode du JDD illustre jusqu'à la caricature la méthode Bolloré

Reste à réfléchir aux contre-pouvoirs. L'Arcom, qui devrait jouer ce rôle dans l'audiovisuel, ne le fait pas de manière satisfaisante, estime Bernard Schmid, avocat et militant à l'association Visa (Vigilance et initiatives syndicales antifascistes). Quant Bolloré – même si ce dernier ne doit pas servir d'épouvantail occultant ce qui se passe ailleurs – met la main sur un média ou un groupe de presse (Canal+, Europe 1, Prisma, le JDD...), son arrivée en bulldozer fait fuir une part importante de la rédaction. L'épisode du JDD, dont on ne pouvait encore se douter lorsque a eu lieu la table ronde, en mai 2022, a illustré cette méthode jusqu'à la caricature. Personnalité juridique de la rédaction, indépendance garantie vis-à-vis des actionnaires, droit de veto aux nominations à la tête de la rédaction, véritables seuils anticoncentration, remise à plat des aides à la presse : ces mesures réclamées depuis longtemps par le SNJ-CGT – qu'il réaffirmera à l'occasion des États généraux de l'information – portent une partie de la solution. ■

H. B. et L. F.

• Pour un compte rendu plus détaillé de ces deux tables rondes, lire le dossier de Témoins n° 86.

Formation

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

en théorie et en pratique

Du 25 au 27 septembre, une quinzaine de camarades ont bénéficié d'une formation sur la négociation collective. Il y a notamment été question de la façon de préparer la négociation, la mener et gérer l'après, avec des supports théoriques mais également un cas pratique sous forme de jeu de rôle.

« Je suis au CSE et déléguée syndicale SNJ-CGT depuis novembre 2022. Ce sont de nouvelles responsabilités pour moi. Tout est nouveau et assez complexe. » Françoise Feuillet, journaliste depuis 1989 dans le groupe Marie Claire, est néanmoins une jeune élue syndicale. Elle a sauté sur la formation dédiée à la négociation collective organisée par le SNJ-CGT, qui, avoue-t-elle, « est tombée à pic ». Tenue sur trois jours, elle a abordé le cadre légal de la négociation en France et les méthodologies et stratégies de négociation, avec pour formateurs Jamila Mansour, de la confédération CGT, Ulisses Garrido et Alina Caia, de l'Institut syndical européen, le centre de recherches de la Confédération européenne des syndicats. Françoise Feuillet a vécu récemment sa première négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires, avec des augmentations de 1 % à 4 % selon les tranches de revenus, validées par les salariés lors d'une assemblée générale. Lors de la formation, elle a notamment été sensible à la nécessité d'une « préparation chiffrée, qui donne une tout autre dimension à la négociation ». Savoir par exemple à l'avance ce que représenterait telle augmentation générale par rapport au chiffre d'affaires et aux bénéfices. Elle a également retenu « l'agilité intellectuelle » dont il faut faire preuve, « dans le sens où il y a toujours moyen de négocier quelque chose pour améliorer la vie des salariés, comme des jours de congés supplémentaires ou des jours de RTT ».

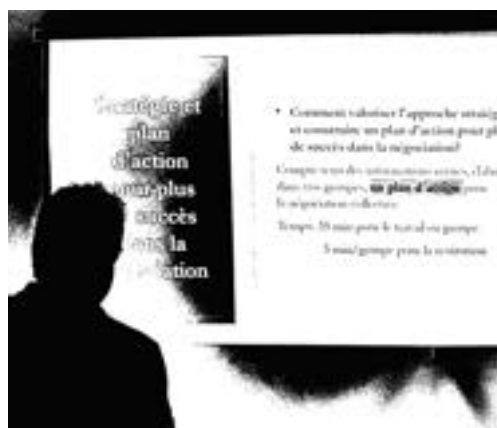
Créer un rapport de force pendant la négociation

Marie-Odile Perulli termine son premier mandat d'élue dans le groupe CMI France (*Marianne, Elle, Ici Paris, Franc-Tireur...*), propriété de Daniel Kretinsky. « C'est une boîte qui fonctionne beaucoup aux augmentations à la tête du client », où les NAO « demandent beaucoup d'énergie », témoigne-t-elle. La NAO 2022, qu'elle n'a pas signée tout comme celle de 2021, a abouti à une augmentation mensuelle de 100 € pour les salaires jusqu'à 3 600 € brut. Elle retient l'importance de créer un rapport de force pendant la négociation elle-même, à l'image de la grève des journalistes pigistes qui a eu lieu au groupe Moniteur. « On devrait faire beaucoup plus d'assemblées générales, pour que la direction sente qu'il se passe quelque chose, car les intérêts de part et d'autre ne sont pas les mêmes, estime Marie-Odile Perulli. Vous imaginez un général qui partirait à la bataille sans soldats ? » L'après-négociation a également été abordé, précise-t-elle, à savoir « comment bonifier ce qu'on a obtenu ou comment l'expliquer aux collègues si ce n'est pas le cas ».

« Répartir la parole, ne pas se contredire, garder la main »

Stéphane Antoine, élu depuis longue date à *L'Équipe*, avoue qu'il était « assez réticent » face au jeu de rôle qui a conclu les trois jours de formation, mettant face à face deux groupes de stagiaires, dans le rôle des élus du personnel et des employeurs, lors d'une NAO dans une entreprise de presse détenue par un fonds d'investissement. Cette simulation a en réalité permis à Stéphane Antoine de mesurer « certains leviers qu'on peut faire jouer dans les réunions elles-mêmes, comme la façon dont tu présentes tes revendications, comment tu te positionnes face à la direction ». « Quelque part, il faut prendre le contrôle du dialogue, sinon tu le subis, note-t-il. Il y a des trucs tout bêtes, la façon dont tu t'installes à table, regarder la partie patronale dans les yeux, avoir les coudes sur la table, porter son argumentaire avec aplomb. » « Cela renvoie à l'importance de la préparation de la négociation, y compris en intersyndicale, conclut Stéphane Antoine. Avoir une bonne répartition de la parole dans la délégation, éviter de revenir sur des choses déjà abordées, ne pas se contredire », autant de choses qui peuvent paraître évidentes mais qui contribuent à « garder la main sur la négociation ».

L. F.



Enquête

Quelles conséquences du coronavirus SUR LES JOURNALISTES PRÉCAIRES ?

L'enquête lancée par le SNJ-CGT s'attarde sur les conditions de travail et de rémunération des journalistes les plus précaires (pigistes, CDD...) pendant la crise sanitaire et depuis.

Souvent niés dans leurs droits ou relégués aux tâches les plus ardues, les journalistes précaires et pigistes de France avaient d'abord été, dans de nombreuses entreprises, les oubliés du système de chômage partiel durant la pandémie du coronavirus en 2020, avant de pouvoir enfin prétendre à une aide financière débloquée par décret le 12 septembre 2021. Tardif, ce coup de pouce gouvernemental a été obtenu grâce à la ténacité des syndicats de journalistes et de l'association Profession : pigiste, consultés pour l'occasion. Cette aide, destinée à compenser la perte de revenus due à la pandémie, a été assortie de divers critères d'éligibilité, comme « avoir eu un minimum de cinq bulletins mensuels de pège au cours de l'année 2019, avoir perçu en 2019 un montant annuel des revenus bruts de pège supérieur ou égal à 3 000 €, avoir subi une diminution des revenus de pège annuels entre l'année 2019 et l'année au titre de laquelle l'aide est versée », etc. Dans la foulée, une plate-forme permettant le dépôt des dossiers de demande d'aide avait été mise en ligne le 30 septembre 2021, puis renouvelée pour l'année 2022.

Chercher les causes

Le 20 septembre 2021, la ministre de la Culture Roselyne Bachelot dévoilait le montant de la somme totale, en réservant 29,5 millions d'euros de dotation pour deux ans au fonds de soutien destiné aux journalistes précaires et privés d'emploi. Cette aide n'a malheureusement pas tout résolu, certains journalistes précaires passant entre les mailles du filet et d'autres apprenant trop tard l'existence de cette aide. Pour ces derniers, les organisations de journalistes ont d'ailleurs obtenu en décembre 2021 qu'une phase de repêchage soit mise en place début 2022, avec des critères assouplis. Depuis, la situation s'est aggravée pour nombre de journalistes précaires. Divers indicateurs comme la baisse du nombre de cartes de presse attribuées en 2022 ou encore l'augmentation du nombre de journalistes pigistes la même année peuvent constituer des éléments importants pour l'analyse de l'enquête du SNJ-CGT. Mais le témoignage des journalistes concernés reste incontournable dans ce travail en cours.

Conséquences sur le revenu, accès au chômage partiel, à l'aide d'État...

Lancée durant l'été 2023, cette enquête entend ainsi aborder l'effet de la pandémie de Covid-19 sur les journalistes à la lumière des



mesures prises par le gouvernement français, qui a concerné les journalistes rémunérés à la pège ou ayant un contrat court au sein des médias. Un travail de recherche permettra en outre de se faire l'écho des problèmes liés à l'absence de négociations collectives dans les entreprises de médias et de la manière dont elle a affecté leur protection. Le sondage comprend dix questions ouvertes liées au contexte de travail (conséquence du Covid-19 sur le revenu, accès à l'indemnisation du chômage partiel, à l'aide d'État...) et neuf grandes questions d'informations sociodémographiques (âge, ancienneté dans le métier, niveau moyen de salaire...). Les données recueillies par l'intermédiaire du questionnaire, qui est resté en ligne jusqu'au 20 octobre, ne pourront être réutilisées à d'autres fins.

Houda Benallal

Précaires

La section "PIGISTES" DU SYNDICAT S'ORGANISE

Espace privilégié pour que s'organisent les journalistes les plus éloignés des entreprises, la « section pigistes » du SNJ-CGT se veut un point d'entrée et d'échanges sur tous les sujets relatifs à la pige.

Organiser les isolées et les isolés. L'enjeu traverse toute la CGT. Comment faire pour que les camarades loin des collectifs de travail participent à la vie syndicale ? Après plusieurs années d'un travail porté par une dizaine de camarades, le « collectif pigistes » du SNJ-CGT, très actif depuis le début de l'année, se constitue peu à peu en section. Une réponse collective aux besoins spécifiques de nos camarades les plus précaires.

Une précarité réelle

Mis en place depuis le début de l'année, ce nouvel espace militant s'est construit grâce à une série de formations avec Becky Wright, du *think tank* anglais Union 21 qui accompagne partout en Europe des syndicats dans leur stratégie militante. Première étape de la démarche : lancer une grande enquête sur les réalités des journalistes syndiqués au SNJ-CGT rémunérés à la pige. Le premier constat est économique : 25 % gagnent moins de 1 000 € brut par mois pour un salaire médian autour de 1 500 € brut. Des chiffres inférieurs à ceux de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), dont les données de 2022 pointent un salaire médian de 1 954 € brut pour les pigistes contre 3 580 € pour les journalistes en CDI et 2 837 € pour les journalistes en CDD. Autre fait marquant : la majorité des journalistes pigistes interrogés déclaraient n'avoir eu aucun contact régulier avec leur section d'entreprise depuis leur adhésion.

Identifier des luttes

De cette précarité découlent les deux grands projets de campagne de la section. La première, qui vise directement l'augmentation des rémunérations, entend construire une stratégie autour des différentes négociations de branches pour pousser à l'amélioration des barèmes minima. La seconde, baptisée « Ne plus payer pour travailler », vise à agir sur l'accès aux droits. La grande majorité des pigistes peinent en effet à se faire rembourser leurs frais de reportage. Bien que salariés en CDI aux yeux de la loi, ils ne bénéficient pas des mêmes acquis que tous les salariés : financement d'entreprise pour les titres de transports, tickets restaurant, prime de télétravail... L'objectif est clair : faire bénéficier tous les pigistes de ces

avantages. Un premier questionnaire, destiné à identifier les pratiques des différentes entreprises, est déjà en préparation.

Fédérer et se mettre au service

La section pigistes du SNJ-CGT vise à terme à fédérer et impliquer les 227 pigistes du syndicat. Une implication qui n'est pas incompatible avec le travail en entreprise : rien n'empêche de participer au travail de deux espaces. Organisées tous les mois, les réunions de la section mobilisent chaque fois entre dix et vingt-cinq personnes, pour une quarantaine de présents par intermittence, conséquence directe de l'irrégularité du travail à la pige. Tous les mois, un temps de rencontre pour les nouveaux adhérents est organisé à Paris et à Marseille, en présentiel, où les camarades en poste dans des entreprises sont les bienvenus. La section est aussi impliquée auprès des journalistes pigistes de Nova et de *Causette*, constitués en collectif de lutte, et participe activement à la vie nationale du syndicat. Elle est ouverte à tous les pigistes mais vise aussi à épauler les camarades en entreprise. N'hésitez pas à nous contacter pour des questions juridiques, sociales ou autres, par exemple parce que vous avez envie de mieux organiser les pigistes de votre entreprise ou simplement pour que nous soyons à vos côtés lors d'actions ou de mobilisations.

Clément Pouré



Pour l'information. Pour celles et ceux qui la font

Depuis 20 ans, nous protégeons et accompagnons les entreprises, les organisations de la création et leurs talents, pour qu'ils puissent créer en toute liberté.



Audiens

POUR L'INFORMATION. POUR CELLES ET CEUX QUI LA FONT.
santé - prévoyance - retraite - actions sociales

www.audiens.org

COLLOQUE

Pour vaincre les idées d'extrême droite, "la clé est politique"

Le 5 octobre, la CGT a consacré un colloque à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Retour sur une journée qui se voulait à la fois un descriptif de certaines réalités et une réflexion sur les réponses syndicales et politiques à aborder.

Un groupe de quatre-vingt-neuf députés du Rassemblement national (RN) à l'Assemblée nationale, trois sénateurs nouvellement élus au palais du Luxembourg, un ministre de l'Intérieur qui ne manque pas une occasion de miser sur l'exclusion et la stigmatisation – en visite à Rome à la mi-septembre, il avait soutenu la politique de « fermeté » du gouvernement d'extrême droite italien face aux arrivées de réfugiés à Lampedusa –, certains médias qui ne s'interdisent aucune outrance, jusqu'à faire un parallèle entre la multiplication des punaises de lit et le fait qu'il y aurait « beaucoup d'immigration en ce moment » en France!, pour Nathalie Bazire, du Bureau confédéral de la CGT, « le constat est clair : la banalisation du RN et de ses idées mortifères sont devenues une réalité, en particulier dans les milieux politiques et médiatiques ». Elle tient à « saluer le travail accompli » à la CGT « depuis dix ans contre la propagation des idées d'extrême droite » (tracts, journées de formation et d'étude...), malgré lequel ces idées continuent « de progresser et aussi dans nos rangs ». « Nous devons donc être lucides et en tirer les conséquences », souligne Nathalie Bazire, référente confédérale de la commission « Lutte contre les idées d'extrême droite », dont Dominique Besson-Milord et Emmanuel Vire sont les copilotes à la Commission exécutive confédérale. Nathalie Bazire le réaffirme : « Le racisme n'a pas sa place dans la CGT ! Notre organisation est résolument antifasciste ! »

Voilà résumées les raisons qui ont poussé à l'organisation d'un colloque à Montreuil le

5 octobre dernier, titré « La CGT résolument à l'offensive contre les idées d'extrême droite. Non au racisme et à l'antisémitisme ».

« Darwinisme social » : une étrange lecture de l'œuvre de Darwin

Si l'histoire du racisme débute avant, « l'idée de hiérarchisation apparaît très vite » lorsque se développent les colonies, à partir du XVI^e siècle, explique Jérôme Beauvisage, de l'Institut d'histoire sociale CGT, ce qui sera « très utile à justifier certaines choses ». Son exposé historique l'amène à aborder l'antisémitisme de droite, mais également de gauche, en passant par la « bien étrange lecture » de l'œuvre de Darwin, que constitue le « darwinisme social », qui fera dire à Clémence Royer que « les hommes sont inégaux par nature ».

« Il est très important d'avoir mis l'antisémitisme au programme de cette journée », rebondit Albert Herszkowicz, du Réseau d'actions contre l'antisémitisme et tous les racismes (RAAR), pour qui « cette question n'est pour l'instant pas assez prise en compte dans la lutte globale contre les racismes ». « Un racisme n'en remplace pas un autre », souligne-t-il : « L'islamophobie ne remplace pas l'antisémitisme, elle s'y ajoute. » « Des théoriciens socialistes ont malheureusement repris ces idées, mais la désignation des juifs comme une race à part et comme un problème est d'origine de droite et d'extrême droite », rappelle Albert Herszkowicz, qui s'attarde également sur des résurgences plus récentes, comme l'apparition de pancartes avec l'inscription « Qui ? » dans des manifestations antivaccin contre le Covid.

« Il y a un lien extrêmement profond entre complotisme et antisémitisme et racisme en général », résume-t-il. « Les enquêtes de la CNCDH [Commission nationale consultative des droits de l'homme] montrent qu'il y a des montées et des descentes [dans l'antisémitisme]. Actuellement, nous sommes dans une montée », estime Albert Herszkowicz. « La bonne nouvelle, c'est que sur le long terme, la société française est de plus en plus ouverte. Mais la mauvaise nouvelle, c'est que malgré ce taux de tolérance, les clichés racistes et antisémites sont toujours présents », ajoute Pierre Tartakowski, membre de la CNCDH. De son côté, Pierre Khalfa, de la Fondation Copernic et du conseil scientifique d'Attac, estime qu'il y a bien « une remontée des actes antisémites », mais évoque une « baisse globale de l'antisémitisme dans la société française », tout en alertant sur « l'amalgame entre antisémitisme et antisémitisme » qui est parfois fait. Son propos du jour est cependant principalement de décrypter « l'imposture du Rassemblement national » quand il se présente comme « social ». Le RN est ainsi pour la baisse de la TVA, mais sans contrôle des prix. Or l'expérience dans la restauration montre qu'une telle mesure peut se limiter à une hausse des marges des entreprises. De même, le RN est pour la baisse des cotisations sociales et contre toute augmentation du Smic. Côté fiscalité, le RN prône la sortie de tous les biens immobiliers de l'impôt sur les successions, une mesure qui profiterait aux plus riches. « Seule mesure à peu près de gauche du RN », l'instauration d'un « impôt sur la fortune financière », qui serait payé par les riches mais qui se situerait « en deçà de l'ancien ISF [impôt sur la fortune] ». Un tel décryptage du programme du RN est « une condition nécessaire mais pas suffisante » à la lutte contre l'extrême droite, prévient pourtant Pierre Khalfa, qui

prône un combat « sur le projet de société que nous voulons construire ».

Un « racisme structurel », une « discrimination qui fait système »

Mornia Labssi, militante CGT et membre de la Coordination pour la défense des habitants des quartiers populaires, pointe de son côté le « racisme structurel » : « Cette discrimination fait système, avec un ensemble de pratiques et de décisions qui vont structurer la société. Les rapports sociaux qui se forment sur une racialisation ont des effets délétères sur la vie des gens. Dans les cas les plus graves, ils meurent. Dans les cas les moins graves, cela les touche dans leur quotidien et leur travail. »

« Il y a quelques années, il était impossible d'aborder ces sujets dans nos organisations syndicales. Aujourd'hui, on a avancé », estime Mornia Labssi, ce qui ne signifie pas que tout est réglé. « Des pratiques discriminatoires existent aussi dans nos organisations. C'est sain de le dire », commente-t-elle. Plus généralement, « nous n'avons pas le droit d'être dans le déni. Quand une femme porte le voile et qu'elle est exclue du champ social, il faut se poser les bonnes questions : quelles sont les conséquences pour elle mais aussi pour la société ? »

L'importance d'une lutte syndicale à l'échelle européenne et mondiale

Beaucoup de pays en Europe ont un groupe d'extrême droite au Parlement, quand ils ne sont pas dirigés par elle. « En Espagne, ce phénomène a malheureusement eu un prolongement syndical : en 2020, le parti Vox a créé un "syndicat", Solidaridad, dont le président est un député d'Andalousie et homme d'affaires assez connu », explique ainsi Valérie Parra-Balayé, du secrétariat des relations internationales à la confédération espagnole UGT. « Solidaridad ne porte aucune revendication sociale ayant trait au travail », complète-t-elle. Face à cela, « les initiatives à la CES [Confédération européenne

des syndicats] ou à la CSI [Confédération syndicale internationale] pour contrecarrer les actions de l'extrême droite sont vraiment utiles », assure-t-elle. Elle évoque ainsi une plate-forme créée dans le cadre de la CES en 2006 qui a mené des campagnes contre les fausses informations sur le lieu de travail, pour la revalorisation des métiers du soin, dans lesquels sont présentes de nombreuses femmes issues de l'immigration, ou contre les délits de haine.

« La solidarité est fondamentale », ainsi que « l'échange d'expériences », acquiesce Monica Ceremigna, de l'espace Europe et International à la CGIL (Italie). Elle se félicite ainsi que la CGIL ait reçu « des dizaines de manifestations de solidarité » après l'attaque, en octobre 2021 à Rome, du siège de la CGIL par des militants d'extrême droite en marge d'une manifestation contre le passe sanitaire. Julien Rader, secrétaire général de l'union locale CGT de Béziers (Hérault), est, lui, confronté à un maire d'extrême droite, Robert Ménard, élu après avoir labouré le terrain local, sur fond de pauvreté et de désindustrialisation.

« Le vote Front national [rebaptisé Rassemblement national en 2018] chez les sympathisants syndicaux a augmenté pour toutes les organisations syndicales entre 2017 et 2022 », pose d'emblée le secrétaire général. À la mairie de Béziers, la CGT, victime de « discrimination et dénigrement » a malgré tout progressé de dix points aux dernières élections professionnelles, se classant deuxième organisation derrière FO. En 2016, la municipalité a dénoncé la convention signée avec les organisations syndicales concernant l'occupation de la Bourse du travail. « Nous avons réussi à nous y maintenir mais nous savons qu'il reviendra un jour à la charge », prédit Julien Rader.

Autre combat, la grève menée avec le soutien de la CGT par les travailleurs sans papiers de Sepur, entreprise spécialisée dans la collecte de déchets qui travaille pour des collectivités. « On se faisait voler sur les bulletins de paie. On a travaillé pendant tout le Covid sans être protégés : pas de gel, pas de masques,

pas de chaussures de sécurité », témoigne l'un d'eux, Cheick Camara. « Sepur, ce sont des capitalistes qui font des sous sur le dos des travailleurs sans papiers, dénonce-t-il. La plupart de nos camarades traversent la Méditerranée et se retrouvent ici exploités. Il faut sortir du silence. »

« Il y a le feu, nous sommes à un moment de bascule »

Pour vaincre les idées d'extrême droite, « la clé est politique », lance Pierre Tartakowski, qui appelle à la « construction d'un nouvel horizon politique ». « Il y a le feu, nous sommes à un moment de bascule », conclut Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT. Selon elle, la montée de l'extrême droite est nourrie par le néolibéralisme, « la financiarisation de l'économie et du travail » ou encore « l'inaction environnementale ». « Des discours se banalisent », avertit-elle, et pas seulement dans les rangs du RN mais également chez Les Républicains ou dans la police et l'armée. Sur le fond, elle appelle à « ne jamais mettre en opposition les racismes » : « L'antisémitisme ne s'excuse pas par la politique d'Israël ; l'islamophobie ne s'excuse pas par le rejet du terrorisme. » Sophie Binet refuse d'abandonner à d'autres certains terrains, comme « la laïcité [qui] est un combat de gauche, d'émancipation pour les droits des femmes ». « Se battre contre le racisme au travail, ce n'est pas qu'une question de valeurs mais aussi une question syndicale », poursuit-elle, soulignant « l'incompatibilité totale entre la CGT et le RN » et appelant à exclure les adhérents de la CGT qui militent au RN. « Oui, malheureusement, parfois on le paie électoralement », reconnaît-elle. Désormais, « cette journée [du 5 octobre organisée par la confédération] doit se décliner dans nos organisations », notamment dans la perspective des élections européennes, qu'il faut « prendre très au sérieux. »

L. F.

1. Pascal Praud, dans son émission « L'heure des pros » sur CNews, le 29 septembre.

FRANCE TÉLÉVISIONS

"Des réformes décidées par une direction hors sol"

À France 3, trois semaines de grève ont abouti à la suspension des nouvelles éditions d'information mises en place dans le chaos à la rentrée. Reste maintenant à trouver une organisation adaptée et des éditions cohérentes. Décryptage avec Guillaume Le Gouic, secrétaire général du SNJ-CGT France Télévisions.



Débutée le 8 novembre, la grève des salariés du réseau régional de France 3 a fortement perturbé pendant trois semaines les éditions d'information. En cause, les conditions de mise en place du projet Tempo, notamment la nouvelle organisation des éditions en régions, baptisées « Ici ». « Sur le plan éditorial, elles sont incohérentes, commente Guillaume Le Gouic, secrétaire général du SNJ-CGT France Télévisions. Après les pages régionales qui se terminent souvent par un sujet culture ou sport, on enchaîne avec la guerre israélo-palestinienne. Alors que les JT sont plus longs, paradoxalement, nous voyons moins de sujets régionaux à l'antenne ! » Le malaise concerne également les conditions de travail : « Le manque de moyens est criant. La direction n'a pas entendu les organisations syndicales qui réclamaient plus de scriptes, plus de chefs d'édition, la mise en place de la semaine de quatre jours, etc. Surtout, la direction s'est entêtée avec un projet mal ficelé. Tout cela était annoncé dans une expertise diligentée par les organisations syndicales [rendue le 4 juillet] avant la mise en place des nouvelles éditions. »

"Beaucoup de salariés sont en souffrance"

« Ailleurs, dans les services, ce n'est guère reluisant, ajoute-t-il. Beaucoup de salariés

sont en souffrance. Les "danger grave et imminent" fleurissent un peu partout. » Un contexte général que le secrétaire général du SNJ-CGT France Télévisions voit comme « la conséquence des différentes réformes mises en place par notre PDG, Delphine Ernotte [ex-numéro trois d'Orange au moment où l'entreprise a connu une dramatique vague de suicides]. Des réformes décidées par une direction hors sol et qui doivent être appliquées coûte que coûte. »

Semaine de quatre jours, forfait jour, temps de récupération...

Tous les ingrédients étaient donc réunis pour une mobilisation d'ampleur. Le 27 novembre, Guillaume Le Gouic résumait ainsi la situation : « La grève est très suivie et perturbe les éditions, dont beaucoup ne sont pas diffusées. L'encadrement essaie coûte que coûte de diffuser un JT sous forme de bobine [édition sans présentateur]. » À cette date, la situation paraissait dans l'impasse. « Cette semaine, la direction n'a rien proposé, expliquait alors Guillaume Le Gouic. Aucune réunion de négociation. Lors du comité de groupe, Delphine Ernotte a accepté d'évoquer "deux secondes" le conflit à France 3 ! Face à un tel mépris, tous les élus ont décidé de quitter la réunion. » Sous pression, la direction a dû accepter une réunion le jour même et, deux jours plus tard, elle proposait un

protocole de fin de conflit, qualifié par les syndicats CGT, CFDT et FO de « compromis » mais aussi de résultat du « rapport de force créé par la grève ».

Point le plus important : les éditions Ici « dans leur forme initiale » sont suspendues au moins jusqu'en mars 2024. « Cette mesure temporaire de sauvegarde de la santé des salariés ne règle pas grand-chose sur l'éditorial, nous en sommes conscients, elle ouvre cependant une période de négociation, en local et en central, pour trouver une organisation adéquate et une formule éditoriale cohérente », commentent les trois syndicats.

Côté moyens, soixante postes équivalent temps plein doivent être déployés, tandis que « la création d'un poste de chef d'édition et un quatrième poste de scripte dans chaque antenne qui n'en est pas dotée est par ailleurs actée », précise leur communiqué. Des discussions doivent également s'engager sur la mise en place de la semaine de quatre jours et sur le fonctionnement du forfait jour et des temps de récupération. Ce qui nécessite, pour les syndicats, que « la mobilisation continue, sous une autre forme », pour aboutir « à des conditions de travail normales, pour une organisation du travail adaptée [...] et des éditions d'information cohérentes. »

L. F

FRANCE 24

Trois jours de grève et une motion de défiance

Si la directrice adjointe en charge de la chaîne arabophone a récolté une majorité de « oui », les autres membres de la direction de France 24 – la directrice Vanessa Burgraff et ses adjoints chargés des magazines et des chaînes francophone et anglophone – ont à l'inverse eu droit à une majorité de « non » (entre 51 % et 57 %). Mi-décembre, les salariés de France 24 étaient appelés à se prononcer sur une motion de défiance. Un vote auquel ont pris part 337 salariés et dont le principe avait été demandé à près de

72,5 % lors d'un sondage effectué quelques jours plus tôt. La motion est intervenue en pleine grève, qui aura duré trois jours avant d'être suspendue.

Un mouvement dont la CGT de France Médias Monde résumait ainsi les motifs : « Il est urgent d'agir pour empêcher la direction de mettre en œuvre sa réforme : recrutements en CDI sous pression, attribution de nouveaux cycles en toute opacité, suppressions de vacances, calendrier intenable... Pour de trop nombreux salariés, ces incertitudes et ce climat sont pesants. » Suivait

une longue liste de revendications : « maintien de la rubrique éco du vendredi », « intégration des journalistes rémunérés à la pige en CDI », « allègement du nombre de jours travaillés pour assurer un repos suffisant » au sein des équipes de nuit, « spécialisation des journalistes et prise en compte de leurs demandes », « replacer l'éditorial au centre du travail des chargés d'édition », « parcours de carrière pour les chargés d'édition et les deskeurs », ou encore, « pour les rédacteurs en chef, pas de gestion simultanée des deux langues... »

BIEN PUBLIC, JSL ET LE PROGRÈS

Trois rédactions mobilisées POUR "UN PROJET ÉDITORIAL ambitieux"

Avec plus de 80 % de grévistes, la mobilisation a été très suivie le 1^{er} décembre au *Bien public*, au *Journal de Saône-et-Loire* et au *Progrès* (groupe Ebra, détenu par le Crédit Mutuel). Une grève « pour protester contre les suppressions de postes annoncées et contre la précarisation [des] emplois », précisent le SNJ et le SNJ-CGT d'Est Bourgogne Média (*Bien public* et *Journal de Saône-et-Loire*). « Ces suppressions de postes vont dégrader les conditions de travail d'équipes qui défendent au quotidien une information de qualité et de proximité print et web, au plus près des territoires », dénoncent-ils. La grève s'est accompagnée du vote massif

d'une motion de défiance envers le président d'Ebra, Philippe Carli, ainsi qu'envers le directeur général et le rédacteur en chef des trois titres. Sur les 353 journalistes en CDI consultés, 80 % ont pris part au vote, dont 82 % ont voté la défiance. « La suppression imminente de onze postes dans nos rédactions, dont neuf de journalistes, notamment dans des agences locales, a conduit à des mobilisations massives des rédactions fin novembre et en décembre », rappelle la motion, estimant que « ce plan social qui ne dit pas son nom, couplé à une réduction du format de nos journaux et à une augmentation de leur prix, ne peut qu'accélérer la baisse de notre lectorat. Ce projet d'économie court-termiste met en danger

la qualité de l'information de proximité. » Le texte réclame d'urgence « un projet éditorial ambitieux », alors que « la direction navigue à vue depuis des années, multipliant ordres et contre-ordres et ignorant la surcharge de travail.

Un jour, elle demande aux journalistes de muscler les locales, le lendemain, elle y réduit à l'os les effectifs. Un jour, elle veut mettre le paquet sur la vidéo, le lendemain, elle n'en a plus les moyens, supprime des postes de photographe et de deskeur. Un jour, elle veut des journalistes généralistes, le lendemain qu'ils se re-spécialisent, et à quelques mois des JO et en pleine saison, elle taille dans les effectifs des journalistes de sport. »

NVO

Les Prud'hommes comme dernier RECOURS

Cette affaire aurait dû se régler en interne mais l'employeur n'a rien voulu savoir. Il s'agit pourtant de l'entreprise de presse de la CGT. Épaulée par le SNJ-CGT, une journaliste attaque pour des agissements au sein de la rédaction contraires aux valeurs du syndicat.

Conseil de prud'hommes de Bobigny, le 14 décembre. L'audience de 9 heures tarde à démarrer. Un des dossiers du jour fait l'objet d'un accord, que les juges doivent valider. Ce ne sera malheureusement pas le cas de l'affaire qui oppose la SA NVO à une de ses anciennes journalistes, malgré les très nombreuses tentatives menées par le SNJ-CGT — partie intervenante à l'audience — depuis des mois et encore dans les jours qui ont précédé l'audience. Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT, le dira d'ailleurs en conclusion des débats : « J'ai honte d'être là aujourd'hui ». Honte que les valeurs défendues par la CGT ne soient pas appliquées au sein de son entreprise de presse. Honte que Coralie Druelle, ancienne salariée de la NVO, en soit réduite à attaquer son ex-employeur pour « harcèlement », « violation de l'obligation de sécurité » et « licenciement nul ». Pour M^e Ktorza, avocate de Coralie, cette dernière a été victime d'une stratégie qui consiste à « faire partir les gens contraints et forcés » en « les écoeurant ». Elle rappelle que la rédaction a connu un « dégraissage massif », passant de 54 à 32 salariés en dix ans, « sans plan social, sans mesure d'accompagnement »,

à coups de « démissions, ruptures conventionnelles, inaptitudes, départs à la retraite non remplacés »...

"Épuisement professionnel", "perte de sens" et "mal-être au travail"

Le dossier comprend ainsi « pléthore de pièces » qui s'étalent sur des années : rapports de cabinets d'expertise, du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), lettres de l'inspection du travail, du SNJ-CGT, avis du comité social et économique, motion de défiance, compte-rendu de l'observatoire des risques psychosociaux mis en place en interne... Des documents, souligne l'avocate, qui témoignent d'une « situation catastrophique » au sein de la NVO, mêlant « épuisement professionnel », « perte de sens » et « mal-être au travail », mais qui n'ont entraîné « aucune réaction » de l'employeur. « Dans ces rapports, résume-t-elle, il est indiqué noir sur blanc comment on pousse les salariés au départ. Soit on leur donne trop de travail, soit on ne leur en donne plus. » Ainsi, les tâches de Coralie ont été confiées à un sous-traitant, à la faveur d'une énième réorganisation. « C'est comme si je n'existais pas dans la

nouvelle organisation », avait-elle alerté la direction, soulignant qu'elle n'avait même « pas de définition de poste ». « On la met dans un placard, elle n'a pratiquement plus rien à faire, on est au-delà des RPS », résume M^e Ktorza. Coralie a également subi des brimades visant à l'empêcher d'exercer son mandat d'élue au Bureau national du SNJ-CGT et de représentante du syndicat au sein d'une école de journalisme. La dégradation de l'état de santé de Coralie — qu'une psychologue du travail met en « lien direct » avec « ses conditions délétères de travail », souligne M^e Ktorza — a obligé la médecine du travail, après une succession d'arrêts, à prononcer une inaptitude professionnelle, que l'avocate met sur le compte « des agissements de l'employeur ».

"Je n'avais jamais connu ça..."

Présent à l'audience, le PDG de la NVO, Jacques Eliez, a laissé son avocate prendre la parole. « Toute la presse est en crise, tout le monde craint de perdre son emploi. Oui, ça crée des RPS », évacue-t-elle, estimant qu'il n'existe « pas de lien entre l'inaptitude [de Coralie] et les conditions de travail ». Coralie, elle, insiste : « J'ai travaillé dans beaucoup d'autres journaux avant. Je n'avais jamais connu ça... » Le jour même, le syndicat CGT de la NVO publiait un tract pour dénoncer le fait que le délégué syndical soit empêché de prendre ses heures de délégation.

Ludovic Finez

À Montreuil, une esplanade Henri-Krasucki

Secrétaire général de la CGT de 1982 à 1992, Henri Krasucki n'avait pas de lieu à son nom. C'est chose faite depuis le 5 octobre, avec l'inauguration de l'esplanade Henri-Krasucki, juste devant l'entrée du siège de la CGT à Montreuil. Né en 1924 en Pologne dans une famille de juifs communistes, Henri Krasucki a vu son père partir en exil à Paris, où il l'a rejoint avec sa mère. Entré très jeune en résistance, il est arrêté puis déporté à Auschwitz en 1943, puis à Buchenwald. À son retour à Paris, il devient métallo et prend des responsabilités au PCF et à la CGT. Élu au Bureau confédéral de la CGT en 1960, il prend la direction de *La Vie ouvrière*. « Chacun s'accorde à dire qu'il était un homme d'écoute, il aimait l'indépendance d'esprit et les capacités d'analyse critique », a résumé Sophie Binet lors de son discours. Sans oublier de rappeler sa « passion pour la musique et particulièrement pour l'opéra ».

LE CANARD ENCHAÎNÉ

Le ministre du Travail appelé à déjuger son inspectrice

La direction de l'hebdomadaire satirique tente sa chance une troisième fois, réclamant à Olivier Dussopt le droit de virer Christophe Nobili, qui a dénoncé un emploi fictif au sein de la rédaction. Le refus par l'inspection du travail du licenciement du délégué SNJ-CGT est pourtant sans équivoque.

Le « recours hiérarchique » a été déposé début octobre auprès du ministère du Travail. Après une première demande jugée irrecevable le 15 mai par l'inspection du travail et une deuxième refusée le 2 août par la même inspection, la direction du *Canard enchaîné* essaie pour la troisième fois de licencier Christophe Nobili, délégué syndical SNJ-CGT et reconnu lanceur d'alerte. Dans son livre *Cher Canard* paru en mars, le journaliste explique avoir débusqué dans sa rédaction l'emploi fictif de la compagnie d'un dessinateur, pilier historique du journal. Il a porté plainte contre X pour abus de biens sociaux et recel d'abus de biens sociaux dans cette affaire mais également, avec le soutien du SNJ-CGT et du SNJ, pour harcèlement contre la direction de l'hebdomadaire satirique.

Un argumentaire détaillé sur huit pages

En huit pages, le refus de licenciement du 2 août ne retient aucun des trois griefs de la direction. Celle-ci reproche à son salarié de « ne pas avoir informé sa direction sur le projet de publication de son livre » ni « obtenu [son] accord pour s'exprimer dans les médias en violation [...] de la charte déontologique » du *Canard*. Christophe Nobili serait également coupable d'« avoir dissimulé son travail d'écriture et démenti devant [la] rédaction [du *Canard enchaîné*]

que ce livre existait ». Enfin, d'« avoir manqué à la déontologie générale des journalistes en ayant rapporté [dans son livre] des conversations privées de journalistes sans les avoir informés et déformé les propos ». Pour les deux premiers griefs, la prescription de deux mois était passée quand la direction a eu connaissance des faits qu'elle considère fautifs. Mais le fond est également rejeté. Ainsi, le dossier contient quatre attestations de salariés du *Canard* qui témoignent avoir publié des livres et « s'être exprimés dans les médias sans informer leur direction et sans avoir été sanctionnés ». Quant à la « charte d'indépendance et de déontologie » du *Canard*, ses obligations sont jugées « disproportionnées », « contraires [...] au code du travail puisqu'elles restreignent la liberté individuelle », ne sont rattachées à aucun règlement intérieur et ne figurent pas dans le contrat de travail de Christophe Nobili, d'ailleurs « inexistant ». Ces dernières remarques sont répétées concernant la prétendue dissimulation du projet de livre. Avec en prime un doute sur les attestations produites par la direction. Leur « partialité [...] ne peut être écartée », car elles émanent de cinq « salariés ayant une position hiérarchique supérieure [à Christophe Nobili] et/ou appartenant au conseil d'administration de la société ». Trois d'entre eux sont même signataires d'articles publiés en août 2022 dans le *Canard* qui dénigrent le délégué SNJ-CGT et l'un d'eux



Christophe Nobili.

« a dirigé également l'entretien préalable [à licenciement] ».

Le syndicaliste dans le viseur

Enfin, si sept salariés attestent d'« un désaccord avec le livre » de Christophe Nobili ou « avec des propos [...] rapportés », « il n'apparaît pas [...] que ceux-ci aient porté plainte pour injure ou diffamation ». À l'inverse, six collègues « attestent de l'exactitude des propos relatés ». Le « grief allégué » n'est donc « pas établi » et n'est, de toute façon, « pas en lien avec l'exécution du contrat de travail ». L'inspectrice conclut avec une longue liste de faits démontrant que les mandats du journaliste, secrétaire du comité social et économique et délégué SNJ-CGT, « sont visés », parmi lesquels un mail informant tout le personnel de la procédure de licenciement avant même l'entretien préalable et la lecture en conférence de rédaction d'un texte de « désapprobation » à l'encontre de Christophe Nobili. Olivier Dussopt a de la lecture.

Ludovic Finez

FEJ



TUNISIE

UN COMITÉ DIRECTEUR au siège de la CGT



1

Après l'Assemblée générale de La Haye en mai 2023, le comité directeur de la Fédération européenne des journalistes a été délocalisé à Montreuil le 13 octobre dernier. L'occasion d'organiser différentes activités durant trois jours, notamment au siège de la CGT.

Ce rendez-vous a notamment été l'occasion d'organiser une rencontre (photo n° 1) entre des femmes journalistes et syndicalistes au SNJ-CGT, la présidente de la FEJ, Maja Sever, et d'autres journalistes et syndicalistes européennes, telles Marta Barcenilla (Commissions ouvrières espagnoles), Andrea Roth (DJV, Allemagne), Anna del Freo (FNSI italienne) et Anne-Sophie Leurquin (AJP, Belgique).

Expo photo sur la guerre en Ukraine

Pour le président du syndicat des journalistes ukrainiens, Sergiy Tommilenko, la réunion de Paris était une première en tant que membre titulaire du comité directeur, suite à la démission de l'Anglais Tim Dawson, devenu secrétaire général adjoint de la

Fédération internationale des journalistes (FIJ). Sa deuxième sortie d'Ukraine depuis le début de la guerre (la première étant une visite à l'ONU, à New York) lui a permis de proposer une exposition photo sur le journalisme en temps de guerre. Elle a été accueillie par le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes chez Audiens (photo n° 2), puis présentée à Bruxelles.

Comité directeur, une première à Montreuil

La réunion du comité directeur de la FEJ avait déjà eu lieu à Paris, mais c'était une première au siège de la CGT. Les journalistes européens ont été accueillis à l'Espace international de la confédération (photo n° 3), notamment par le secrétaire général de la Fédération du spectacle, Denis Gravouil, membre du Bureau confédéral, et



2



3



4

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT et désormais copilote de la Commission de la CGT consacrée à la lutte contre les idées d'extrême droite.

Manif européenne à Paris

La tenue de la réunion statutaire, prévue de longue date le 13 octobre, n'a pas empêché les dirigeants de la FEJ d'apporter leur soutien à la manifestation intersyndicale parisienne qui s'est déroulée le même jour contre l'inflation et pour des hausses de salaire, à laquelle ont participé beaucoup d'autres délégations européennes. L'occasion pour la présidente de la FEJ, la Croate Maja Sever, de rencontrer en tête de cortège la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet (photo n° 4).

P. A.

LE COMBAT D'UN JOURNALISTE contraint à l'exil

Walid Bourouis a fui son pays, où il était menacé et harcelé après avoir révélé une affaire de corruption mettant en cause des personnalités tunisiennes. Il a demandé l'asile en France. Le Club de la presse de Bordeaux et le SNJ-CGT lui apportent aide et soutien.

Figure du Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT), Walid Bourouis a très vite senti le vent tourner dans son pays. En 2019, il dévoile une affaire de corruption qui touche la société Cactus Prod, où il est rédacteur en chef depuis quatorze ans. Très médiatisée, l'affaire met en lumière le détournement de 4 millions d'euros et met en cause plusieurs personnalités tunisiennes, qui seraient toujours en fuite à ce jour.

Auditionné à deux reprises, Walid Bourouis participe en novembre 2020 à une manifestation du SNJT devant le palais du gouvernement, où il est violemment agressé par des policiers. Le 13 avril 2021, lors d'une autre manifestation du SNJT, le journaliste évoque une nouvelle agression policière, entraînant « une entorse et des blessures à la jambe ». Quelques jours plus tard, Walid apprend qu'il est visé par une tentative de licenciement commanditée par le gouvernement via le conseiller du chef du gouvernement Hichem Mechichi. Il s'en sort grâce à son syndicat : « Heureusement, le SNJT a pris en charge mon cas et a défendu

mes droits. J'ai retrouvé mon poste de rédacteur en chef en juillet 2021. » Sur ses gardes, Walid devient un journaliste traqué. Il relate : « Le 28 avril 2021, Hichem Mechichi, a tenté de placer des stupéfiants dans ma voiture en utilisant un de mes "collègues". Ces actions révèlent la volonté de certains individus de recourir à des moyens illégaux pour faire taire les voix dissidentes et les journalistes indépendants. »

Museler les journalistes en utilisant le décret-loi 54

En septembre 2022, le président de la République Kais Saïed inscrit un nouveau décret-loi 54 visant à lutter contre la cybercriminalité et, selon le texte, à « fixer les dispositions ayant pour objectif la prévention des infractions se rapportant aux systèmes d'information et de communication et leur répression ». Très vite, la Commission internationale des juristes dénonce une stratégie permettant aux autorités tunisiennes d'imposer des restrictions arbitraires et illégales à l'exercice du droit à la liberté d'expression, sous couvert de lutte contre la cybercriminalité et les fake news.



Le 16 février 2023, lors d'une manifestation du SNJT, Walid Bourouis dénonce les dérives d'un gouvernement tunisien autoritaire et une attaque à la liberté d'expression sans précédent. Filmé, son discours sera largement relayé sur les réseaux sociaux. « Cela a entraîné une vague d'intimidations et de harcèlement à mon égard, précise le journaliste. J'ai reçu de nombreux messages haineux et hostiles, ainsi que des appels et des menaces provenant de numéros inconnus. » En juillet 2022, Walid Bourouis découvre que dans l'affaire de corruption qu'il avait révélée, le chef de cabinet du ministre des Affaires sociales et le gérant de la fameuse société dénoncée sont frères : « Les intentions de ce chef de cabinet semblent donc clairement motivées par le désir de venger son frère en cavale et d'éliminer le seul témoin de l'affaire que je suis. »

Contraint à l'exil

Sur écoute, suivi, menacé, Walid Bourouis fait alors l'objet d'une filature et sera à nouveau convoqué à une audition, à laquelle il ne se présentera pas. Il s'adresse alors à ses collègues du Club de la presse de Bordeaux, qui lui envoient une invitation pour faciliter l'obtention d'un premier visa. Le 25 avril 2023, il quitte la Tunisie, in extremis. À son arrivée en France, il a demandé l'asile en tant que journaliste visé et traqué par un État d'exception et autocratique. En Tunisie, son frère a été interrogé et harcelé plusieurs fois par la police tunisienne. Le SNJ-CGT ainsi que le Club de la presse de Bordeaux lui ont aussitôt apporté leur soutien. En Tunisie, quarante-sept journalistes sont déjà victimes du décret-loi 54.

Houda Benallal

PRISMA

Chronique d'une prise de pouvoir

Jean-Marie Bretagne, secrétaire du CSE de Prisma Media, a vécu aux premières loges le rachat du groupe de presse par Vincent Bolloré. Il en témoigne dans un livre*.

Tout commence par une réunion extraordinaire du comité social et économique (CSE) le 23 décembre 2020 à 8 h 30 chez Prisma Media, le premier groupe français de presse magazine (*Géo*, *Ça m'intéresse*, *Capital*, *Femme actuelle*, *Gala*, *Télé Loisirs*...). Qu'est-ce qui, deux jours avant Noël et une heure plus tôt qu'à l'habitude, peut être aussi urgent, alors qu'il s'agit officiellement d'informer les élus du personnel d'une « modification technique qui a trait à l'organisation de l'entreprise » ? Le jour J, le mystère est vite levé : il s'agit d'officialiser, juste avant l'ouverture de la Bourse, le rachat du groupe par Vincent Bolloré, qui avait déjà raflé le groupe Canal+, et fera de même en 2021 chez Lagardère (Europe 1, JDD, *Paris Match*...) avec la brutalité que l'on sait.

Ce 23 décembre, Jean-Marie Bretagne, journaliste à *Ça m'intéresse*, élu SNJ-CGT et secrétaire du CSE, débute sa chronique de la prise de pouvoir chez Prisma par le milliardaire breton, qu'il surnomme « le Boa ». La chronique de petites et grandes humiliations, de départs massifs dont pour une large part non remplacés, de moyens rognés sur la qualité des titres, d'interventions insidieuses dans les contenus, probablement sans même que Vincent Bolloré n'ait à les demander...

Brèves modifiées sur Cyril Hanouna

La vie chez Prisma n'était pas un long fleuve tranquille avant l'arrivée du Boa. Ainsi, en 2011, Jean-Marie Bretagne a personnellement vécu la censure, dans *Géo Histoire*, d'un article sur la commercialisation par la société Vuitton, pendant la Seconde Guerre mondiale, de milliers de bustes du

maréchal Pétain. Article passé à la trappe pour ne pas fâcher un gros annonceur. Quant aux moyens conséquents consacrés à l'origine au lancement et au développement de magazines par Bertelsmann, l'actionnaire allemand de Prisma – le groupe français a été créé en 1978 –, ils se sont raréfiés depuis longtemps. Il y a aussi eu les investissements ruineux effectués par le PDG de Prisma dans les années 2010. Mais c'est à l'arrivée de Vivendi que « les chasseurs de dividendes » se déchainent. À cette époque-là aussi que des brèves consacrées dans des magazines « télé » de Prisma aux émissions du protégé du milliardaire Cyril Hanouna sont modifiées à l'avantage de ce dernier.

Ou que *Management*, un autre titre de Prisma, assure la promotion du livre *Dieu, la science, les preuves*, coécrit par Michel-Yves Bolloré, frère aîné de Vincent, comme cela a déjà été le cas sur CNews, Europe 1 et *Paris Match*.

Départ de la moitié de la rédaction

Dans son témoignage, l'auteur rebaptise ses collègues pour les anonymiser. Entre les lignes, on reconnaît cependant, dans la peau de Max V., Emmanuel Vire, journaliste à *Géo*, délégué syndical à Prisma et secrétaire général du SNJ-CGT, dont il avoue avoir « toujours besoin [des] éclaircissements ». Au fil des pages, Jean-Marie Bretagne décrit les bureaux de Prisma à Gennevilliers – déjà fortement désertés depuis la pandémie et la mise en place du télétravail – qui se vident au fur et à mesure des départs, précédés de pots autour de quelques assiettes en carton. Jusqu'à ce que vienne son tour, fin novembre 2022, lui-même ayant demandé le bénéfice de la clause de cession et ajoutant son nom aux cent quatre-vingts permanents et cinquante pigistes – près de la moitié de la rédaction – ayant quitté l'entreprise. Aux autres, il reste l'« apprentissage douloureux du *low cost* », qui a pour « but de remplir les poches [des] actionnaires ». Le tout accompagné d'une « emprise [de Vincent Bolloré] sur la vie intellectuelle, culturelle et même politique française ». Les événements de l'été 2023 au JDD sont là pour le rappeler.

L. F.

* Le Boa. Comment Vincent Bolloré m'a avalé, Jean-Marie Bretagne, éditions Philippe Rey.



Plusieurs manifestations ont eu lieu à Paris et en régions ces dernières semaines, rassemblant de nombreuses organisations dont la CGT, pour dire « Non au massacre à Gaza », appeler à un « cessez-le-feu immédiat » et à « une paix juste et durable ». A deux reprises à Paris, l'association Reporters solidaires et les syndicats de journalistes ont constitué un cortège spécifique, pour dénoncer le sort des journalistes de Gaza, dont des dizaines sont morts dans les attaques de l'armée israélienne.





La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.